

Supprimer les factures d'une période quand elles sont éditées en réel (MR)

But

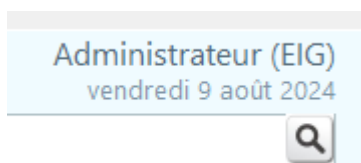
Cette opération sert quand la personne en charge de la facturation est allée trop vite dans ses manipulations. Une fois que les factures sont éditées en réel, il est impossible de les modifier. La période peut même être close et comptabilisée.

Cependant, des modifications doivent être apportées dans les fiches des personnes, des payeurs ou des produits et elles ont un impact sur le contenu des factures et donc leurs montants.

Il est alors possible à l'administrateur de les supprimer pour que sa collègue recommence les traitements de la période comme si elle venait de l'ouvrir.

Prérequis

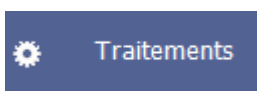
Être en mode administrateur



Être sur de soi !!!

Procédure

1. Aller dans le menu "Traitements" puis "Périodes"



et



2. Sélectionner la période de facturation et double-cliquer sur celle ci
3. Changer le statut de "Clos" à "Ouvverte" en utilisant la double flèche jaune et violette



- 4.

Passer en "Traitement de fin de mois" pour supprimer les écritures de la comptabilité



puis

5. Revenir sur la fenêtre de la période et utiliser le bouton corbeille pour supprimer les factures



6. En fonction des indications de l'opératrice, au choix, fermer la période ou la laisser ouverte
7. Informer l'opératrice qu'elle peut reprendre sa facturation. Il est possible qu'elle doive fermer le programme et le rouvrir

Le lien vidéo

<https://eigcloud.heberg-eig.fr/s/6kLoycbpCfH8ych>

Revision #6

Created 21 August 2024 12:46:08 by Jean François KERSERHO

Updated 20 October 2025 09:09:35 by Jean François KERSERHO